



O S E C E Q U I T A T I O N

Vous avez décidé de nous confier votre enfant pour un stage et nous vous en remercions. Pour le bon déroulement de ce stage, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner dans les meilleurs délais le dossier d'inscription complet. Voici la liste des pièces à fournir avant l'entrée en stage de votre enfant :

- ✓ Fiche d'inscription au stage ;
- ✓ Autorisations parentales ;
- ✓ Règlement intérieur des stages ;
- ✓ Une photo d'identité de votre enfant ;
- ✓ Chèque d'acompte ;
- ✓ Photocopie de la licence FFE 2019 (si l'enfant en a une) ;
- ✓ Attestation d'assurance si votre enfant n'a pas de licence FFE ;
 - *Sans cette attestation, une majoration de 25 € sur le coût du stage sera appliquée pour la prise d'une licence FFE.*

Voici les horaires des stages : 9h30 à 17h00.

Nous vous rappelons que les enfants doivent amener leur pique-nique (à disposition frigo et four à micro ondes), par contre le goûter est compris dans le coût du stage et fourni par le club.

Le solde du prix du stage doit être réglé au démarrage du stage au plus tard, nous vous remercions de votre compréhension.

L'inscription de votre enfant sera effective à réception du dossier complet d'inscription et du chèque d'acompte de 30% du montant du stage.

COÛT DE LA SEMAINE = 180 €
200 € à partir de 16 ans

FICHE INSCRIPTION STAGES ETE 2019

| | | | |
|------------------------|--|----------------|--|
| NOM : | | PRENOM : | |
| DATE NAISSANCE : | | AGE : | |
| ADRESSE : | | | |
| CODE POSTAL : | | VILLE : | |
| TEL DOMICILE : | | TEL PORTABLE : | |
| TEL PROFESSIONNEL : | | E-MAIL : | |

Niveau Equestre :

Monte à l'année dans un club : oui non

Sur des : shetlands ou poneys B Grands poneys (C & D) Chevaux

Licence fédérale : oui, n° de licence : non

VOTRE CHOIX DE STAGES (cochez la ou les cases correspondantes) :

8 au 12 juillet : INDIENS (Galops 2 et Plus)

8 au 12 juillet : Galop 3/4

15 au 19 juillet : débutants

15 au 19 juillet : Galop 2/3

22 au 26 juillet : Galop 1/2

29 juillet au 2 août : Débutants

30 juillet au 2 août : Galop 2/3 (145 €)

5 au 9 août : OLYMPIADES (Galop 2 à 4)

5 au 9 août : Galop 3/4

12 au 16 août : Débutants

12 au 16 août Galop 1/2

19 au 23 août : CHEVALIERS (Galop 1 à 3)

19 au 23 août : Galop 4/6

Règlement du stage :

Un **acompte de 30%** du montant du stage est demandé lors de l'inscription.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par mail dès réception du dossier d'inscription complet accompagné du chèque d'acompte.

Le solde dû sera versé le **1^{er} jour du stage**. (chèque à l'ordre de OSEC EQUITATION)

Tous les stages commencés sont dus, les acomptes sont non remboursables.

DATE & SIGNATURE :

(accompagné de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

AUTORISATIONS PARENTALES :

DROIT A L'IMAGE :

Je soussigné autorise le centre équestre à utiliser les photos de mon enfant prises durant le stage pour créer un CD souvenir pour les stagiaires, mais également à les utiliser pour son site internet ou ses documents de communication.

Date :

Signature :

AUTORISATION MEDICALE :

Je soussigné, responsable de l'enfant, autorise le responsable du centre équestre à prendre, le cas échéant, toutes les mesures médicales ou chirurgicales rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

AUTORISATION DE VEHICULER :

Je soussigné, responsable de l'enfant, autorise les animateurs et le responsable du centre équestre à véhiculer mon enfant pour les besoins du stage (aller rejoindre les poneys au pré par exemple).

Date :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

Le centre équestre OSEC EQUITATION fonctionne sous forme sociétaire (et non loi 1901), ce qui peut empêcher l'accès à certaines aides financières. Merci de vous renseigner.

Article 2 :

L'inscription au stage n'est définitive qu'à réception du dossier d'inscription COMPLET de votre enfant et du chèque d'acompte.

Article 3 :

Les horaires des stages sont les suivants = 9h30 à 17h00. Pour le bon déroulement des stages, nous vous remercions de votre ponctualité.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

Article 4 :

Le centre équestre décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un enfant mineur pendant la durée du stage. Nous déconseillons vivement d'apporter des objets de valeur sur le centre.

Article 5 :

Les stagiaires s'engagent à respecter l'aspect collectif des stages et à participer aux différentes activités proposées ainsi qu'à la vie de groupe. Il s'engage à partager les tâches de la vie commune ainsi que celles aux écuries.

Article 6 :

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, la vente, la détention et la consommation de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants est interdite ; ainsi que la consommation d'alcool et de tabac.

Article 7 :

Les stagiaires sont dans l'obligation de respecter les autres (personnel du centre équestre ainsi que les autres stagiaires ou toute personne présente sur le site), la cavalerie et le matériel qui leur sont mis à disposition.

Aucune violence physique, verbale ou morale ne sera tolérée.

Article 8 :

Si votre enfant ne respecte pas les articles 6 & 7, il en suivra un renvoi définitif et immédiat du stage. Par conséquent, vous vous engagez à venir chercher votre enfant suite à ce renvoi.

Dans ce cas, aucun remboursement ou avoir ne sera accordé, les frais incombant à cette décision seront à la charge du responsable.

Article 9 :

Un stage fait l'objet d'un accord entre 3 parties : le centre équestre, le stagiaire mineur et ses parents ou représentants légaux. Il est donc primordial que tous les articles soient expliqués et compris par le stagiaire mineur.

Le présent règlement devra être signé et remis au centre équestre.

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Signature du stagiaire :

Signature des parents :